



Présentation Pôle Enfance/Jeunesse

Mairie de LORGUES

Le 1^{er} septembre 2020

Un service Municipal

- ▶ Eté 2008 : l'accueil de loisirs des enfants âgés de 3 à 6 ans a été créé par la Municipalité (accueil à l'école maternelle Emile Zola)
- ▶ Au 1er janvier 2009 , l'accueil des enfants et des jeunes, âgés de 6 à 17 ans, a été municipalisé (auparavant géré par la FOL)
- ▶ 2009 : Création de l'espace jeunes (11-17 ans) dans les locaux du 15 rue de Verdun, accueil situé auparavant rue de la trinité
- ▶ 2009 : Accueil de loisirs des 6-11 ans transféré à l'école élémentaire Emile Zola (accueillis auparavant rue de la Trinité) afin de regrouper toutes les tranches d'âges
- ▶ 2017 : Création du pôle Enfance/Jeunesse au 13 rue de Verdun : afin de regrouper les 2 services, création d'un bureau en dehors de l'école pour la gestion des inscriptions et l'accueil des parents

L' Accueil Collectif de Mineurs

- ▶ L'Accueil Collectif de Mineurs (3-17 ans) organisé par la Municipalité de LORGUES est déclaré auprès des Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports.
- ▶ L'ACM est agréé par le Ministère de la Jeunesse , de l'Education, et de la Recherche, ce qui implique le respect des normes en vigueur.
- ▶ Les installations utilisées sont visitées par les commissions de sécurité départementales, les services vétérinaires, les services de la Protection Maternelle et Infantile et les services de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Les 3 Accueils Collectifs de Mineurs

- ▶ 1 Accueil collectif de Mineurs « 3-6 ans » situé au sein de l'école maternelle Emile Zola
- ▶ 1 Accueil Collectif de Mineurs « 6-11 ans » situé au sein de l'école élémentaire Emile Zola
- ▶ 1 Accueil Collectif de Mineurs « Espace Jeunes 11-17 ans » situé au 15 rue de Verdun

L'Accueil périscolaire 3-11 ans

- ▶ L'accueil périscolaire : accueille vos enfants avant et après l'école, il est réservé aux enfants scolarisés sur la Commune et dont les 2 parents travaillent.
- ▶ Le matin de 7h30 à 8h20 : les enfants sont accueillis dans leur école directement.
- ▶ Le soir de 16h30 à 18h30 : les enfants sont accueillis dans le école directement,
- ▶ Un gouter est servi à tous les enfants suivit de divers jeux (éveil, manuels, musicaux, extérieurs...), une aide au devoir peut être proposée.
- ▶ **Horaires de sorties : 17h00/17h30/18h00/18h30**

Capacité d'accueil et taux d'encadrement de l'accueil périscolaire

▶ Accueil périscolaire 3-6 ans :

- ▶ 30 enfants accueillis maximum par école
- ▶ Taux d'encadrement : 1 animateur pour 10 enfants

▶ Accueil périscolaire 6-11 ans :

- ▶ 42 enfants accueillis maximum par école
- ▶ Taux d'encadrement : 1 animateur pour 14 enfants
- ▶ Taux d'encadrement imposés par la réglementation en vigueur de la DDCS

Les tarifs et modalités d'inscription de l'accueil périscolaire

- ▶ Toutes les inscriptions doivent se faire au plus tard avant le 17 du mois précédent la venue de votre(vos) enfant(s), et dans la limite des places disponibles.
- ▶ Les jours de prises en charge des enfants doivent être fixés à l'avance lors de l'inscription.
- ▶ Tarif matin : Tarif à l'heure ; de 0.30 centimes à 1€50 maximum.
- ▶ Tarif soir : tarif aux 2h00 ; de 0.60 centimes à 2€40 maximum.

L'accueil extrascolaire 3-11 ans

- ▶ L'accueil extrascolaire : accueille vos enfants sur les vacances et les mercredis au sein de l'école maternelle et élémentaire Emile Zola, il est réservé aux enfants scolarisés sur la Commune et dont les 2 parents travaillent.
- ▶ Le mercredi : inscription à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas
- ▶ Horaires d'accueil : 7h30/8h00/8h30/9h00/9h30
- ▶ Horaires de sorties : 11h30/13h30/16h30/17h00/17h30/18h00/18h30

- ▶ Petites vacances et vacances estivales : inscription à la journée
- ▶ Horaires d'accueil : 7h30/8h00/8h30/9h00/9h30
- ▶ Horaires de sorties : 16h30/17h00/17h30/18h00/18h30

L'accueil extrascolaire propose de nombreuses activités ludiques et sportives , des sorties et des séjours sont organisés sur les vacances scolaires .

Capacité d'accueil et taux d'encadrement de l'accueil extrascolaire

▶ Accueil extrascolaire 3-6 ans :

- ▶ 40 enfants accueillis maximum
- ▶ Taux d'encadrement : 1 animateur pour 8 enfants

▶ Accueil périscolaire 6-11 ans :

- ▶ 60 enfants accueillis maximum
- ▶ Taux d'encadrement : 1 animateur pour 12 enfants

- ▶ Taux d'encadrement imposés par la réglementation en vigueur de la DDCCS

Les tarifs et modalités d'inscription de l'accueil extrascolaire

- ▶ Toutes les inscriptions doivent se faire au plus tard avant le 17 du mois précédent la venue de votre(vos) enfant(s), et dans la limite des places disponibles.
- ▶ Les jours de prises en charge des enfants doivent être fixés à l'avance lors de l'inscription.
- ▶ Tarifs : selon le quotient familial (calculé par la CAF ou le dernier avis d'imposition), de 3€ à 15€ maximum la journée, le tarif est dégressif à partir de 2 enfants d'une même famille.
- ▶ **Les tarifs n'ont pas évolué depuis la création de cet accueil**

L'accueil périscolaire « Espace Jeunes » 11-17 ans

- ▶ Il s'agit d'un accueil réservé aux collégiens et lycéens de la Commune.
- ▶ C'est un lieu sécurisant où les jeunes peuvent se réunir le soir après les cours, pour se divertir (baby foot, jeux de société...) ou faire des recherches grâce à l'accès à la salle multimédia.
- ▶ Horaires d'accueil : lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 18h00
Mercredi : 11h00-18h00

L'accueil extrascolaire « Espace Jeunes » 11-17 ans

- ▶ Ouvert sur les petites vacances et les vacances estivales l' «Espace Jeunes » propose des sorties et ateliers tous les jours ainsi que des séjours.
- ▶ Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Capacité d'accueil et taux d'encadrement

- ▶ Accueil périscolaire :
- ▶ 19 jeunes
- ▶ Taux d'encadrement : 1 animateur pour 14 jeunes

- ▶ Accueil extrascolaire :
- ▶ 16 jeunes (si sorties minibus) sinon 19 jeunes
- ▶ Taux d'encadrement : 1 animateur pour 12 jeunes

Les tarifs et modalités d'inscription

« Espace Jeunes »

- ▶ Accueil périscolaire et mercredi : 1 carte d'adhésion au tarif de 15€ l'année (valable sur une année scolaire). Un supplément de tarif (selon le quotient familial) pourra être demandé aux jeunes sur des mercredis en cas de sortie ou activité exceptionnelle.
- ▶ Accueil extrascolaire : les inscriptions se font à la semaine, le calcul du prix de la semaine se fait en fonction du quotient familial, tout comme le calcul du prix des séjours.

Enfants et jeunes inscrits sur les différents temps d'accueil

- ▶ Périscolaire et mercredis 3-11 ans : 550 enfants inscrits
- ▶ Petites vacances 3-11 ans : 600 enfants inscrits
- ▶ Vacances estivales 3-11 ans : 650 enfants inscrits
- ▶ Périscolaire et mercredis « Espace Jeunes » : 70 jeunes inscrits
- ▶ Petites vacances et vacances estivales « Espace Jeunes » : 150 jeunes inscrits

Le personnel encadrant

- ▶ Le personnel du pôle Enfance / Jeunesse est placé directement sous l'autorité de Monsieur le Maire, Claude ALEMAGNA, ainsi que sous l'autorité de son adjoint délégué aux affaires scolaires du second cycle, au contrat local d'accompagnement à la scolarité et à la jeunesse; Monsieur Fabrice TOSI.
- ▶ Le personnel est composé des personnes suivantes :
- ▶ 1 Coordonnatrice Enfance / Jeunesse et directrice ACM 3-11 ans : Adeline DARY
- ▶ 1 Directrice adjointe sur l'ACM 3-11 ans et animatrice Espace Jeunes: Fatima ARFROUDI
- ▶ 1 Responsable « Espace Jeunes » 11-17 ans : Xavier CESARI
- ▶ 1 Secrétaire pôle Enfance /Jeunesse et responsable adjointe : Christine GAABEL
- ▶ 1 animatrice ACM 6-11 ans : Marine BERNARD
- ▶ 1 animatrice ACM 6-11 ans : Hayat BOUDJARANE
- ▶ 1 animatrice ACM 6-11 ans : Leïa DENEGRİ
- ▶ 1 animatrice ACM 6-11 ans : Christine PAVIET
- ▶ 1 animateur ACM 3-6 ans : Chemseddine MORSLI
- ▶ 1 animatrice ACM 3-6 ans : Alexia Festou
- ▶ 1 animatrice ACM 3-6 ans : Virginie PELLERIN

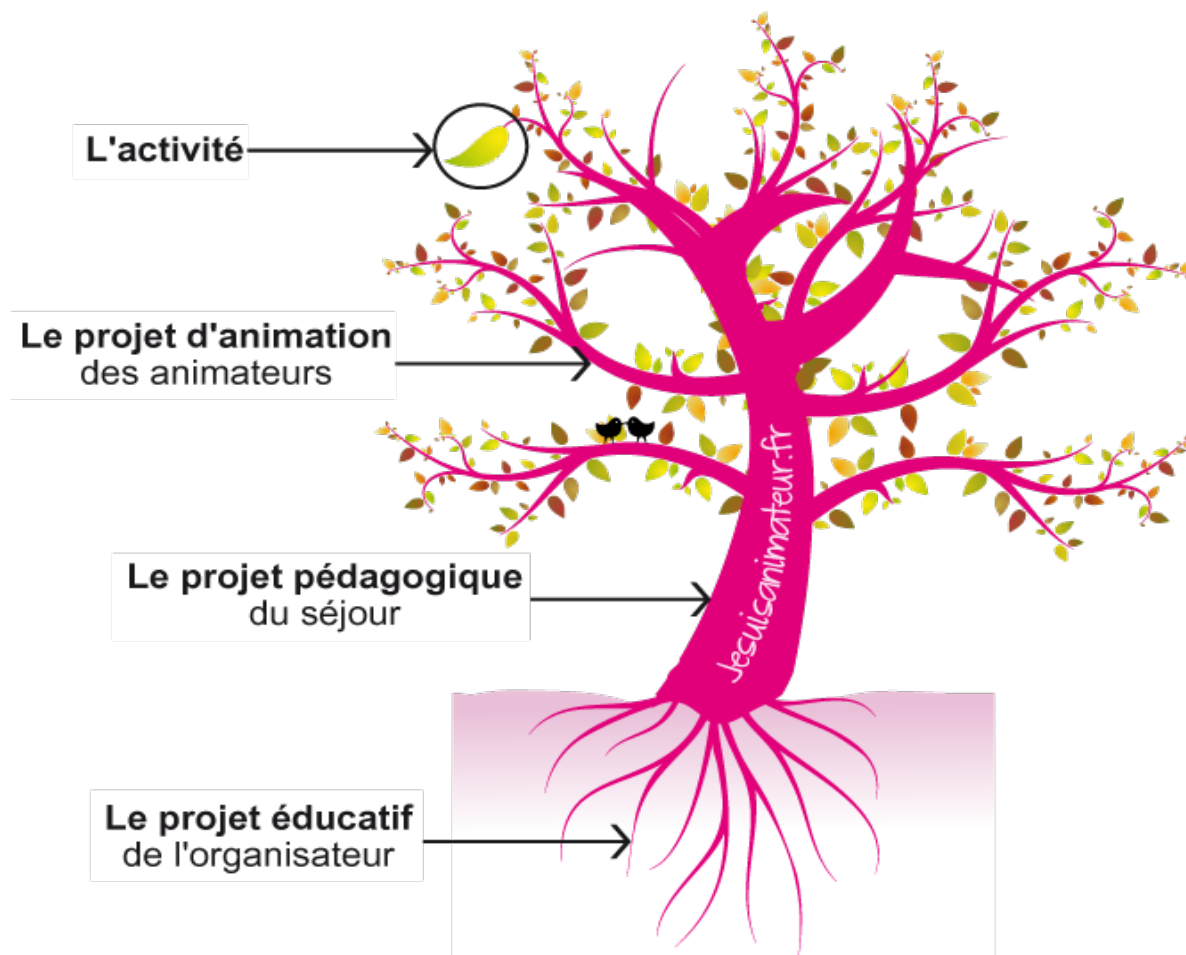
L'Accueil de Loisirs c'est quoi ?

- ▶ L'accueil de loisirs est un lieu sécurisant : l'équipe doit veiller à la sécurité physique et affective des enfants
- ▶ L'accueil de loisirs est un lieu de découvertes : à travers l'environnement physique, humain, culturel et local
- ▶ L'accueil de loisirs est un lieu d'éducation, d'éveil, d'expression et de création
- ▶ L'accueil de loisirs est un lieu où l'enfant va manifester ses choix, se responsabiliser et développer son autonomie
- ▶ L'accueil de loisirs est un lieu favorable au départ des enfants en groupe (sorties et séjours)
- ▶ L'accueil de loisirs est un lieu respectueux de l'enfant, de ses rythmes et de ses besoins
- ▶ L'accueil de loisirs doit être un lieu favorable à des relations et échanges enrichissants (entre enfants , intergénération, apprendre à vivre ensemble)

L'ACM : bien plus qu'une « garderie »

- ▶ L'accueil de loisirs est non seulement un service de garde mais aussi un lieu permettant à votre (vos) enfant(s) de s'épanouir, de grandir, de s'exprimer et d'apprendre à vivre en collectivité.
- ▶ L'équipe d'animation est à l'écoute des enfants , elle est chargée de leur transmettre des valeurs telles que : le respect, le partage, la citoyenneté et l'entraide.
- ▶ L'équipe d'animation se réunit une fois par semaine pour échanger et trouver des solutions ensemble sur les problématiques rencontrées, définir quels sont les besoins des enfants , élaborer les plannings et préparer les activités adaptées aux différentes tranches d'âges des enfants.
- ▶ L'équipe d'animation se fixe des objectifs à atteindre par le biais de projets d'animation.
- ▶ Les projets d'animation doivent être en lien avec le projet pédagogique annuel qui lui dépend du projet éducatif.

La notion de Projet



Projets pour l'année 2018-2019

▶ Concernant l'ACM 3-11 ans :

- ▶ Continuité sur le projet « Solidarité » des années précédentes
- ▶ Développer la créativité et l'autonomie
- ▶ Favoriser les échanges entre enfants (projet de correspondance inter-centre)
- ▶ Organiser des séjours
- ▶ Découvrir l'art sous toutes ses formes

▶ Concernant « L'Espace Jeunes » 11-17 ans :

- ▶ Ateliers de prévention (sécurité et addictions)
- ▶ Ateliers « Street Art », photographie, Hip-Hop et Slam
- ▶ Ateliers sportifs
- ▶ Partenariat avec le collège de Lorgues
- ▶ Organisation de séjours et sorties
- ▶ Création d'une association pour la gestion du « Bike Park » et la promotion de manifestations sportives

Le règlement interne (rappel)

- ▶ Pour des raisons évidentes de sécurité, les parents ont obligation d'accompagner leurs enfants jusqu'au portail de l'école et de les confier à une personne de l'équipe. Aucune personne extérieure à l'accueil de loisirs n'est autorisée à pénétrer dans l'enceinte de l'accueil de loisirs.
- ▶ Dans le cas où le parent (ou toute personne ayant autorité parentale) serait dans l'impossibilité de récupérer son enfant, la Direction devra être prévenue de la personne mandatée par les parents pour prendre en charge l'enfant.
- ▶ Les inscriptions se font au bureau du pôle Enfance / Jeunesse **avant le 17 de chaque mois.**
- ▶ Toute inscription hors délai ne sera acceptée que dans la limite des places disponibles.
- ▶ Sont pris en compte prioritairement les enfants scolarisés sur Lorgues dont les deux parents travaillent.
- ▶ Afin de respecter et favoriser le rythme de développement de l'enfant pendant la période des grandes vacances, l'inscription ne pourra pas excéder 4 semaines consécutives.
- ▶ Merci de prévenir l'équipe d'animation en cas d'absence de votre(vos) enfant(s).

Bureau du pôle Enfance/Jeunesse

- ▶ Ouvert en période scolaire le :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00.
- ▶ Téléphone : 04.94.67.66.92
- ▶ Mail : pole.ej@lorgues.fr

Foire aux questions

